

Tarifs et Conditions Générales de Vente 2017

ADG DRONES
11 IMPASSE LOUIS PASTEUR
30133 LES ANGLES – France
Email : direction@adg-drones.com
Internet : www.adg-drones.com
Informations : 06 67 68 52 35



Edition janvier 2017



TARIFS 2017 PRISES DE VUES

*Opérateur déclaré auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile pour l'exploitation d'aéronefs circulant sans personne à bord utilisés dans le cadre d'activités particulières. MAP édition n°4 du 10 février 2016.
Membre de la Fédération Professionnelle du Drone Civil - Pilotes qualifiés - Assurance à responsabilité civile.*

Drones homologués DGAC Exapix XLSIII – Phantom 3 et 4 Pro

PHOTO AÉRIENNE / PRISE DE VUE SIMPLE 350 euros HT – 1 heure

- ✓ Panasonic GH4 16Mpix ou CMOS EXMOR 1" 20Mpix.
- ✓ cadrage libre ou dirigé.
- ✓ Intégralité des images brutes en version RAW et/ou JPEG sur clé USB.
- ✓ Déplacement offert dans un rayon de 30 kms. (0.606 euros le km au-delà).

PHOTO AÉRIENNE / PRISES DE VUES MULTI-ELEVATION 500 euros HT – 2 heures

- ✓ Panasonic GH4 16Mpix ou CMOS EXMOR 1" 20Mpix.
- ✓ Prises de vues multiples. Elévations illimitées.
- ✓ Intégralité des images en version RAW et/ou JPEG sur clé USB.
- ✓ Retouches de bases incluses. Assemblage photos panoramiques.
- ✓ Déplacement offert dans un rayon de 30 kms. (0.606 euros le km au-delà).

PHOTO AÉRIENNE / Forfait journée 800 euros HT

- ✓ Panasonic GH4 16Mpix ou CMOS EXMOR 1" 20Mpix.
- ✓ Prises de vues multi-site. Elévations illimitées. Multi-format (Panoramiques 360°).
- ✓ Intégralité des images en version RAW et/ou JPEG sur clé USB.
- ✓ Retouches de bases incluses. Assemblage photos panoramiques.
- ✓ Déplacement offert dans le Gard et les départements limitrophes.



TARIFS 2017 PRISES DE VUES

*Opérateur déclaré auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile pour l'exploitation d'aéronefs circulant sans personne à bord utilisés dans le cadre d'activités particulières. MAP édition n°4 du 10 février 2016.
Membre de la Fédération Professionnelle du Drone Civil - Pilotes qualifiés - Assurance à responsabilité civile.*

Drones homologués DGAC

Format H265

- C4K : 4096x2160 25p @100Mb/s
- 4K : 3840x2160 25p @100Mb/s
- 2.7K : 2720x1530 25/50p @65 à 80Mb/s
- FHD : 1920x1080 25/50p @50 à 65Mb/s

Format H264

- C4K : 4096x2160 25/50p @100Mb/s
- 4K : 3840x2160 25/50p @100Mb/s
- 2.7K : 2720x1530 25/50p @80 à 100Mb/s
- FHD : 1920x1080 25/50/120p @60 à 80Mb/s

VIDÉO AÉRIENNE / Forfait 1/2 journée 500 euros HT

- ✓ CMOS 1" 20Mpix 4K/HD ou Sony EXMOR 1/2.3 12Mpix 4K/HD
- ✓ Retour cadrage tous supports via HDMI.
- ✓ Livraison de l'intégralité des rushs sur support USB.
- ✓ Retouche des rushs en postproduction inclus (étalonnage-stabilisation).
- ✓ Déplacement offert dans un rayon de 30 kms. (0.606 euros le km au-delà).

VIDÉO AÉRIENNE / Forfait journée 1000 euros HT

- ✓ CMOS 1" 20Mpix 4K/HD ou Sony EXMOR 1/2.3 12Mpix 4K/HD
- ✓ Retour cadrage tous supports via HDMI.
- ✓ Livraison de l'intégralité des rushs sur support USB.
- ✓ Retouche des rushs en postproduction inclus (étalonnage-stabilisation).
- ✓ Déplacement offert dans le Gard et les départements limitrophes.

VIDÉO AÉRIENNE ET COMPLEMENTAIRE / SUR DEVIS

- ✓ Tarif dégressif pour plusieurs jours consécutifs ou contrat d'intervention périodique.
- ✓ Drone multi-rotor Inspire 2 (hors agglomération) avec Camera X4S ou X5S.
- ✓ Vidéo au Sol sur demande : GH4 Panasonic - Canon 100 M2 - Caméras stabilisée OSMO X3 ou X5S.
- ✓ Post-production : Montage - étalonnage colorimétrique - son.



CONDITIONS GENERALES DE VENTES 2017

1-CLAUSE GENERALE D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Ventes (CGV dans la suite du document) sont applicables à tous les services et produits vendus par ADG Drones.

Les CGV sont applicables pour toute commande passée à ADG Drones, l'acceptation du devis et/ou la signature d'un bon de commande impliquant l'acceptation pleine et entière par le client de ces CGV

Il n'est admise aucune dérogation aux présentes CGV sans autorisation préalable et écrite de la part d'ADG Drones, et le client renonce à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat

Toute condition contraire aux présentes CGV opposée par le client, quel que soit le moyen ou le moment, est inopposable à ADG Drones.

2-PRESTATION

• Prestation Photos

La Prestation Photo correspond à la prestation « minimale » fournie par ADG Drones pour chacune de ses interventions selon le descriptif établi sur la proposition commerciale.

- l'exécution du reportage en un seul lieu.
- le déplacement pour une intervention à moins de 30 kms de la commune des Angles (30133) ou département limitrophes au Gard pour le forfait journalier.
- la prise de vues fixes au moyen d'un équipement photographique numérique.
- les « corrections » de base (remise à zéro de la ligne d'horizon, recadrage, réglage de saturation, luminosité, colorimétrie). L'assemblage des photos panoramiques à 360°.
- la livraison sur clé USB (cédérom, dvd ou tout autre support physique) des fichiers numériques bruts.
- la sauvegarde durant 12 mois à dater de la livraison de la commande des fichiers numériques (fichiers d'origine et fichiers livrés).
- cession des droits de reproduction et de diffusion pour une durée illimitée, pour un nombre d'exemplaires illimité, sur tous supports. (Voir article 12)

• Prestation Vidéos

La Prestation Vidéo correspond à la prestation « minimale » fournie par ADG Drones pour chacune de ses interventions selon le descriptif de la proposition commerciale.

- l'exécution du reportage en un seul lieu.
- le déplacement pour une intervention à moins de 30 kms de la commune des Angles (30133) ou département limitrophes au Gard pour le forfait journalier.
- la prise de vues au moyen d'un équipement vidéo numérique.
- les « corrections » de base (stabilisation si nécessaire, réglage de saturation, luminosité, colorimétrie).
- la livraison sur clé USB (cédérom, dvd ou tout autre support physique) des fichiers numériques bruts.
- la sauvegarde durant 12 mois à dater de la livraison de la commande des fichiers numériques (fichiers d'origine et fichiers livrés).
- cession des droits de reproduction et de diffusion pour une durée illimitée, pour un nombre d'exemplaires illimité, sur tous supports. (Voir article 12)

• Autres Prestations

Pour répondre à la demande du client, de nombreuses autres prestations peuvent être effectuées par ADG Drones. Elles feront l'objet d'un devis préalable. Il peut s'agir notamment :

- plusieurs points d'élévation.
- reportages cadencés (cas typique du suivi de chantier, avec par exemple 1 reportage par période durant « n » périodes).
- montage vidéo.
- retouches photos avancées (montages ou assemblages, panoramiques, incrustation, effets spéciaux, ...)
- livraison ou réédition de plusieurs exemplaires via support USB ou transfert internet.

3-DEVIS

Le devis, gratuit, est établi après concertation avec le client : recueil du besoin et des informations pratiques concernant le contexte de la prise de vues.

Sauf mentions contraires indiquées sur le devis :

- il est valable 3 mois à compter de sa date d'établissement.
- il est établi pour les prestations décrites sur la proposition commerciale.



4- COMMANDE

La commande devient effective dès que le client appose la mention « Bon pour commande » et signe le devis préalablement établi. Tout autre document de type « Bon de commande » sera accepté par ADG Drones s'il y est fait explicitement référence au devis préalablement établi.

5- TARIFS

Les tarifs sont ceux établis par le devis. Ils restent fermes et applicables pour une durée de 3 mois à dater de l'établissement du devis. Sauf autres mentions expressément indiquées sur le devis, les tarifs s'entendent pour les prestations décrites sur la proposition commerciale.

La société ADG Drones s'engage à consentir des remises quantitatives dès qu'elle estime important le montant de la prestation ou les quantités commandées.

ADG Drones peut organiser des opérations commerciales ponctuelles ouvrant droit à des remises promotionnelles. Des efforts commerciaux particuliers peuvent être également accordés au client.

ADG Drones n'envisage ni remises qualitatives ni ristournes différées.

6- CONDITIONS DE REGLEMENT

Principe de la volonté des parties : les délais de paiement peuvent être fixés librement par les parties. Sauf accord préalable stipulé dans le devis, le règlement s'effectue :

- par acompte de 30% à la commande/acceptation du devis
- solde au comptant, au plus tard des 2 termes : réception par le client de la prestation ou date de la facture

Le paiement au comptant ou anticipé ne donne lieu à aucun escompte ni à toute autre forme de remise.

7- PENALITES DE RETARD

Sauf accord préalable sur les délais de paiement, les pénalités de retard s'appliquent à dater du trente et unième jour suivant la date d'exécution de la prestation demandée. Elles sont calculées sur la base du taux d'intérêt légal de Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 50€ (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

8- CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

ADG Drones reste propriétaire des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. En cas de non-paiement par le client de l'une quelconque des échéances, ADG Drones pourra exiger par lettre recommandée avec accusé de réception, et sans perdre aucun autre de ses droits, la restitution des biens aux frais et risques du client. La propriété des biens suite au paiement des produits ne remet pas en cause les droits de propriété intellectuelle.

9- DELAIS

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente, à refuser la prestation ou à bénéficier de dommages et intérêts. Les délais s'entendent à compter de la date de réception de la commande.

Le délai d'exécution en prestation de photographie aérienne est de 7 jours minimum (démarches et autorisations administratives). Le délai maximum est de 3 semaines.

La photographie et vidéo aérienne par drones multi-rotors est assujettie aux conditions météorologiques. L'appréciation de ces conditions relève de la seule compétence d'ADG Drones, et peut engendrer un délai supplémentaire.

10- ANNULATION - FORCE MAJEURE

ADG Drones se réserve le droit d'annuler une commande dans les circonstances ci-après.

- NON AUTORISATION (Refus des autorités préfectorales, militaires ou aériennes)

Toutes les opérations de prises de vues aériennes en agglomération font l'objet d'une déclaration auprès des autorités préfectorales du département concerné. ADG Drones ne passera pas outre les éventuels refus adressés par ces autorités.

- DISPOSITIONS SECURITAIRES

ADG Drones ne réalisera pas sa prestation si les conditions de sécurité ne sont pas remplies :

- dispositions relatives à la sécurité en matière de circulation (aérienne, routière, ferroviaire ou maritime)
- dispositions spécifiques au site à photographier : lignes électriques aériennes, obstacles naturels (arbres) ou constructions, aérologie, ...
- et/ou toutes particularités qui feraient de la prise de vues d'ADG Drones un risque susceptible de porter atteinte à la sécurité des biens, des personnes ou de l'opérateur des prises de vues.



Dans tous les cas d'annulation de la commande à l'initiative d'ADG Drones, y compris des cas de force majeure non décrits ci-dessus, l'intégralité des sommes déjà perçues serait remboursée au client sous 30 jours maximum à dater du jour d'annulation. Quelles qu'en soient les conséquences matérielles, immatérielles et/ou préjudices, l'annulation du fait d'ADG Drones n'ouvre droit à aucune pénalité ou indemnité.

11- RESPONSABILITES- DROIT DES TIERS

ADG Drones est mandaté par son client pour effectuer sa prestation. Il appartient donc au mandant (le client) de prendre toutes les dispositions pour bénéficier de tous les droits requis pour faire exécuter cette prestation par ADG Drones. Il s'agit notamment des autorisations relatives aux prises de vues : accès au site, droit de photographier ou filmer, de diffuser ou de reproduire les éléments à photographier ou filmer.

La communication et l'utilisation des photographies sont indépendantes des droits des tiers (auteur et/ou propriétaires des œuvres ou biens représentés et personnes figurant sur les photographies ou les vidéos en particulier) auxquels le mandant/client (l'utilisateur des photographies) doit s'adresser directement. En cas de litige, la responsabilité du mandant/client (l'utilisateur des photographies ou des vidéos) est totalement engagée.

D'une manière générale, ADG Drones ne peut être tenue pour responsable des préjudices indirects, tels que préjudice ou trouble commercial, perte de clientèle ou de commande, perte de bénéfice ou d'image de marque. Toute action dirigée contre le bénéficiaire par un tiers constitue un préjudice indirect et, par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

12- DROIT D'AUTEUR

Article L121-1 du Code de la propriété intellectuelle : l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible. En application du Code de la Propriété Intellectuelle, toutes les utilisations ou publications des images réalisées par ADG Drones doivent indiquer clairement le nom de l'auteur, donc être accompagnées de la mention :

« crédits photos/vidéos © ADG Drones ». (Loi N°92-597 du 1er juillet 1992)

13- DROIT D'UTILISATION - CESSION

Dans le cadre de sa prestation ADG Drones cède à son client les droits de reproduction et de diffusion pour une durée illimitée, pour un nombre d'exemplaires illimité, par tous moyens et sur tous supports (sauf éditions commerciales destinées à la vente).

Le client ne peut transmettre ces droits sans l'autorisation préalable écrite d'ADG Drones

Toutes les utilisations ou publications des images réalisées par ADG Drones doivent indiquer clairement le nom de l'auteur, donc être accompagnées de la mention : « crédits photos/vidéos © ADG Drones », sauf cession écrite d'ADG Drones.

En contrepartie de la cession des droits de reproduction et de diffusion au client, celui-ci accepte qu'ADG Drones utilise les photographies ou les vidéos réalisées dans ses outils commerciaux et autres supports de communication, et que puisse être cité le nom du client comme référence.

14- CONTESTATIONS ET LITIGES - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

ADG Drones s'engage à prendre toutes les dispositions possibles afin de donner satisfaction à son client. En cas de réclamations ou litiges relatifs à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la prestation de services, ADG Drones procédera à une conciliation amiable avec son client.

En cas d'échec de cette conciliation, et pour toutes les contestations relatives aux ventes et à l'application ou à l'interprétation des présentes CGV, seul sera compétent le Tribunal de commerce de Nîmes.



Informations et actualités

www.adg-drones.com



adg
DRONES